



## Une civilisation à l'épreuve de ses enfants

**L**e visage de Lyhanna hantera longtemps notre conscience collective. En quelques jours, sa disparition, puis l'annonce de sa mort, ont bouleversé la France. Derrière les dépêches, les débats télévisés et les échanges indignés sur les réseaux sociaux, il y a d'abord une enfant. Une vie interrompue. Des parents, des proches, des camarades, plongés dans une douleur que nul mot public ne pourra apaiser.

Mais les drames qui frappent l'enfance ne bouleversent jamais seulement des familles. Ils interrogent aussi la société tout entière. Car une civilisation ne se révèle jamais autant que dans la manière dont elle regarde ses enfants. L'enfant est le seul être humain qui ne peut se protéger lui-même. Face à lui, nous sommes tous responsables. Très vite, une autre question a surgi : comment un tel drame a-t-il pu se produire alors que des signaux existaient déjà, alors que plusieurs procédures visaient le suspect, alors que des institutions étaient chargées de protéger les enfants ? Les enquêtes diront ce qui n'a pas fonctionné. Elles sont nécessaires. Mais elles ne répondront pas à toutes les questions que ce drame nous adresse.

Depuis plusieurs années, de nombreux professionnels alertent sur les fragilités d'un système soumis à des tensions croissantes. Beaucoup parlent d'épuisement, de saturation, d'un affaiblissement progressif de la capacité collective à protéger les plus vulnérables. Le drame de Lyhanna donne aujourd'hui un visage à ces inquiétudes. Il nous rappelle qu'aucune société ne peut considérer la protection de l'enfance comme un acquis définitif.

On dit souvent qu'une société se juge à la manière dont elle traite les plus vulnérables. Ce n'est pas une formule destinée aux discours officiels. C'est une vérité profondément humaine. La puissance économique, la modernité technologique ou l'abondance des lois ne suffisent pas à mesurer le degré de civilisation d'un pays. Ce qui le révèle véritablement, c'est la place qu'il réserve à celles et ceux qui ne peuvent se défendre seuls : les enfants, les personnes âgées isolées, les personnes en situation de handicap, les plus pauvres.

Les enfants occupent dans cette humanité fragile une place particulière. Ils dépendent de nous, radicalement. Ils nous obligent. Leur sécurité, leur équilibre, leur avenir ne reposent jamais uniquement sur leurs familles ni uniquement sur les institutions. Ils reposent sur une chaîne de confiance qui relie les parents, l'école, les services publics, les associations, les professionnels de l'enfance, mais aussi les citoyens eux-mêmes.

La France n'est pas un désert de droits. Des textes importants existent, des institutions sont en place, des femmes et des hommes se dévouent chaque jour au sein de la justice, de l'Aide sociale à l'en-

fance, de l'Éducation nationale, du monde médical et associatif. Leur engagement mérite reconnaissance. Mais chaque drame nous rappelle que la protection de l'enfance n'est jamais une simple affaire d'organisation administrative. Elle dépend aussi d'une culture de la vigilance et de la responsabilité partagée.

Cette réalité apparaît aujourd'hui avec une force particulière. Le garde des Sceaux a demandé le réexamen d'environ 70 000 plaintes concernant des enfants sur l'ensemble du territoire. Ce chiffre, à lui seul, dit l'ampleur du défi auquel notre société est confrontée. Il rappelle que les violences faites à l'enfance ne relèvent pas de l'exception ou du fait divers isolé. Elles traversent silencieusement nos villes, nos villages et nos quartiers. Derrière chaque signalement, derrière chaque plainte, il y a une histoire singulière, une fragilité, parfois un appel à l'aide que nous ne pouvons nous permettre d'ignorer.



**On dit souvent  
qu'une société se juge  
à la manière dont elle traite  
les plus vulnérables**

Il serait pourtant trop simple de réduire notre réflexion à un procès des institutions ou des services publics. Il faudra établir les responsabilités précises là où elles existent. Mais au-delà de cette indispensable recherche de vérité, une autre question demeure : que faisons-nous, collectivement, pour que la protection

des enfants ne dépende pas seulement de la vigilance de quelques professionnels souvent confrontés à des situations d'une extrême complexité ? La sécurité de l'enfance repose sur une chaîne de protection. L'État et ses institutions y tiennent un rôle décisif. Lorsqu'ils faillent, c'est le socle même de la confiance qui se fissure. Mais aucun texte, aucun fichier, aucune procédure ne remplacera jamais le courage d'un voisin qui alerte, d'un enseignant qui insiste, d'un éducateur qui refuse de minimiser ce qu'il voit ou ce qu'il entend.

La responsabilité collective n'est pas un slogan. Elle commence chaque fois que quelqu'un refuse de considérer qu'un enfant en danger est « l'affaire des autres ». Elle se mesure à notre capacité à voir ce qui dérange, à en parler, puis à agir. Il serait confortable de penser que l'indifférence ne concerne que des systèmes lointains. En réalité, elle nous menace tous. Chaque fois que nous détournons le regard pour éviter une difficulté, chaque fois que nous préférons le silence à la vigilance, nous affaiblissons un peu la protection

des plus faibles.

Le penseur Malek Bennabi rappelait qu'une civilisation ne décline pas d'abord faute de moyens, mais lorsque s'affaiblit le sens de la responsabilité commune. Une société demeure vivante lorsqu'elle considère encore la souffrance d'autrui comme une affaire qui la concerne. À l'inverse, l'indifférence est toujours le commencement d'un recul moral.

Dans ce débat, les communautés de foi n'ont ni le monopole de la vertu ni le droit de se taire. La protection de l'enfance n'est l'apanage d'aucune religion, d'aucun camp politique, d'aucune idéologie. Elle traverse les convictions, les appartenances et les frontières sociales. Les grandes traditions spirituelles, comme les sagesses humanistes, s'y rejoignent : l'Évangile rapporte que le Christ accueillait les petits enfants et réprouvait qu'on les écartât ; et nul humanisme ne saurait concevoir de dignité qui ne commence par celle de l'enfant. Partout, la vulnérabilité du plus petit est reconnue comme un appel adressé à la conscience de chacun.

Pour les croyants musulmans, cette exigence touche au cœur même de la foi. Le Coran a élevé l'interdit de porter atteinte à l'enfant au rang de principe sacré : « Ne tuez pas vos enfants par crainte de la pauvreté ... Les tuer est, certes, une grande faute ». À une société qui enfouissait jadis ses filles vivantes, il annonce que la victime elle-même demandera des comptes : « lorsqu'on demandera à la fillette enterrée vivante pour quel péché elle fut tuée ». Ainsi, dans la vision coranique, le cri de l'innocent n'est jamais perdu : il monte jusqu'au tribunal de Dieu. Et le Prophète — paix et bénédiction sur lui — résumait cette exigence d'une parole : « N'est pas des nôtres celui qui n'est pas miséricordieux envers nos petits ». L'enfant, dans notre tradition, n'est pas seulement un sujet de droit : il est une *amāna*, un dépôt sacré confié aux adultes, dont chacun répondra. Mais cette conviction ne nous sépare pas des autres : elle rejoint un principe que le Coran lui-même reçoit des traditions qui l'ont précédé, « quiconque sauve une vie, c'est comme s'il sauvait l'humanité tout entière ». Une société digne est celle qui place la protection des plus faibles au centre de ses priorités.

La Grande Mosquée de Paris, par sa vocation spirituelle et son histoire, ne peut pas regarder

ailleurs. Elle n'a pas à se substituer aux institutions de la République ni à commenter chaque détail des réformes à venir. Mais elle a le devoir de rappeler que la protection des enfants n'est pas une question réservée aux spécialistes. Elle touche à ce que nous voulons être comme société. Elle engage notre conception de la fraternité, de la solidarité et de la dignité humaine.

Pensons aujourd'hui à Lyhanna. Pensons à sa famille. Pensons aussi à tous les enfants qui grandissent dans la peur, la précarité, la violence ou l'abandon, loin des caméras et des unes de journaux.

L'émotion qui nous saisit est légitime. Mais elle ne suffira pas. Une société ne se juge pas seulement à l'intensité de son émotion dans les jours qui suivent un drame. Elle se juge à sa capacité à transformer cette émotion en vigilance, en attention portée aux autres, en responsabilité assumée.

Les enfants ne votent pas, ne dirigent aucune institution et ne siègent dans aucun conseil. Pourtant, ils demeurent les juges silencieux de nos sociétés. Ce qu'ils reçoivent de nous aujourd'hui dira demain ce que nous avons été.

Car, au fond, une civilisation ne grandit pas seulement en multipliant les dispositifs de protection. Elle grandit lorsqu'elle accepte de se laisser juger par le regard de ses enfants.

À Paris, le 9 juin 2026

**PAR CHEMS-EDDINE HAFIZ**

Recteur de la Grande Mosquée de Paris

”

**Le Coran a élevé  
l'interdit de porter  
atteinte à l'enfant au rang  
de principe sacré**

